

Demande de déclenchement des horaires décalés effectuée par mail.

Bonjour M. GODOT,

Vous avez été le signataire d'une note de service datée du 8 juin 2020 qui apporte des précisions pour l'application des horaires décalés au cours de cet été en MDD technique.

En l'occurrence, il est précisé que "la mise en place des horaires décalés se fera par semaine complète dès qu'il est prévu un épisode plus **d'une journée de forte chaleur**".

L'INRS qui est une référence en la matière, estime qu'à partir du seuil de 28°C pour le travail nécessitant des efforts physiques et de 30°C pour des activités sédentaires, la chaleur constitue un risque sérieux pour la santé.

De plus, l'obligation de porter des équipements de protections individuels pour se protéger du Covid-19 quand il n'est pas possible de respecter la distanciation sanitaire de 1 mètre est une contrainte supplémentaire à prendre en compte.

L'accumulation des journées de fortes chaleurs où vous n'avez pas souhaité déclencher les horaires décalés ainsi que la fatigue accumulée cette semaine fragilise fortement les agents.

Je me suis rendu ce matin sur le terrain et j'ai rencontré des agents fatigués et inquiets pour la semaine prochaine. Il est prévu qu'il y ait des températures avoisinant les 35 °C pour les journées de jeudi et vendredi.

C'est pour ces raisons, que le CHSCT vous alerte sur le risque encouru par les agents pour leur santé et **vous demande de déclencher les horaires décalés du 3 août 2020 au 7 août 2020**. Il va de soit, que nous incluons également les agents sédentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur GODOT, nos sincères salutations

Pour le CHSCT
le secrétaire Philippe Lavergne